**DROITS D’INSCRIPTION UNIVERSITAIRE POUR LES DOCTORANTS EN ACTIVITE (Fonctionnaires, salariés) n’appartenant pas au CHU**

1. Les droits d’inscription universitaire (décision du conseil de l’université n°39/2016 du 21/09/2016) sont à virer sur le compte n° : **310 810 1000 024 7019329 01 20**

Intitulé du compte :

« **Faculté de Médecine et de Pharmacie – Formation continue Recherche scientifique et Prestations de service** »

Ouvert auprès de la Trésorerie Générale – Agence bancaire centrale-

1. Le tableau fixant ces droits d’inscription universitaire est le suivant : (voir lettre du président)

